

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE JOUX

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de S&L

Compte rendu de la séance du conseil de communauté du lundi 12 décembre 2011 à 20 heures

Présents :

BALLORE : DUMONTET Paul – JUSSEAU Paul

BEAUBERY : AUPOIL Gérard – DUCHET Gérard

CHIDDES : RENAUD Maurice – MASSE Guy

MORNAY : LAROCHE Christian – LEBEAU Michel

ST BONNET-DE-JOUX : LONGUEVILLE Eliane -LECOQ Jacques – BOUILLOT Jean-Yves

SUIN : PIRET Jean – MAROT Jean-Louis

VEROSVRES : BIDAUT Pierre – MARTIN Eric

Excusée :

BONNET-DE-JOUX : CORNELOUP Josiane remplacée par LONGUEVILLE Eliane

Secrétaire de mairie : Christine BALLANDRAS

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le compte rendu du conseil communautaire du 05 octobre 2011 a été adopté à l'unanimité.

DECISION MODIFICATIVE

Le président informe le conseil de la nécessité d'abonder l'article 2188 sur le budget ordures ménagères en prévision d'investissements à la déchetterie.

Le conseil communautaire adopte cette décision modificative à l'unanimité.

ADHESION A ATESAT

Le président propose à l'assemblée de bénéficier de l'assistance technique de l'Etat (DDT de la Saône et Loire) dans le domaine de la voirie (ATESAT) concernant le projet de lancement d'un appel d'offre de voiries en 2012. Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention avec l'Etat à l'unanimité, en estimant le montant trop important.

ADOPTION D'UNE CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDES

Le président expose à l'assemblée que suite au transfert de la compétence voirie, et considérant que pour réaliser des travaux, il est de l'intérêt de chaque collectivité concernée de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics. Le conseil communautaire décide, à l'unanimité, la création d'un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien et de modernisation des voiries intercommunales et communales et autorise le président à signer la convention constitutive d'un groupement dont le coordonnateur est la communauté de communes du Val de Joux.

LANCEMENT DU MARCHE DES VOIRIES

Le président propose, vu l'accord du conseil de créer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien et de modernisation des voiries intercommunales et communales, de lancer un appel d'offre en procédure adaptée début 2012. Le conseil communautaire autorise, à l'unanimité, le président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché à bons de commandes en procédure adaptée concernant la période 2012-2013-2014 pour les travaux d'entretien et de modernisation de la voirie.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE POUR LE SPANC

Le Président explique que dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) il est nécessaire de solliciter une aide financière à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne au titre des contrôles des installations d'ANC existantes pour 2012. Le conseil communautaire autorise le président à signer la demande d'aide financière, à l'unanimité.

MONTANT DE LA REDEVANCE DU BUDGET OM POUR 2012

Le Président propose de ne pas augmenter la redevance des Ordures Ménagères pour 2012 et de fixer le montant de la redevance des OM pour la résidence du Val de Joux à 250 € par an à compter du 1^{er} janvier 2012. Vote à l'unanimité.

RENOUVELEMENT DE CONVENTIONS CONCERNANT LA DECHETTERIE

Le Président expose qu'il convient de renouveler l'accord avec la Communauté de Communes de Marcigny qui a accepté de stocker et de broyer nos déchets verts collectés à la déchetterie de St Bonnet de Joux. La convention avec la société PICARD devra être également renouvelée concernant l'enlèvement et le traitement de la ferraille, des gravats, du bois et des batteries. Une nouvelle convention devra être créée et signée, concernant l'enlèvement des cartons, avec la société PICARD pour un transport au centre de tri du SMEVOM à Digoin. Vote à l'unanimité.

AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE

Le Président expose qu'une convention Contrat Enfance Jeunesse a été signée avec la CAF et la MSA de Saône et Loire en 2010, apportant une aide financière sur les coûts de fonctionnement de l'accueil des enfants dans le centre de loisirs de St Bonnet de Joux et pour le Relais Intercommunautaire d'Assistante Maternelles. Suite au succès de l'offre d'accueil à St Bonnet de Joux pendant les vacances d'été 2010, la communauté de communes du Val de Joux a développé son offre de service en proposant un accueil pendant les petites vacances scolaires et un développement supplémentaire l'été 2011. Un avenant à la convention Contrat Enfance Jeunesse est proposé par nos partenaires et devra être signé pour apporter une aide financière supplémentaire sur les coûts de fonctionnement plus élevés. Vote à l'unanimité.

AFFAIRES DIVERSES

- Monsieur MARTIN donne l'analyse de fréquentation de l'antenne du centre de loisirs de La Guiche à St Bonnet de Joux. Une trentaine d'enfants a fréquenté le centre l'été, et une dizaine par semaine lors des petites vacances scolaires. Les coûts de fonctionnement de cette extension d'activité sur St Bonnet de Joux sont supportés par la CC du Val de Joux pour un montant de 3840 € en 2011 (déduction faite de l'aide de la CAF et MSA). Avec le centre de Colombier, pour la deuxième année consécutive, un circuit de transport quotidien pendant l'ouverture de la période d'été desservant St Bonnet de Joux, Vérosvres, Beaubery a été financé par notre collectivité (pour un coût de 2880 €). Trente-cinq enfants ont utilisé ce transport. Le conseil communautaire a décidé de prendre en charge à nouveau ce service de transport pour l'été 2012.
- Monsieur PIRET informe le conseil communautaire de la tenue de la CDCI (Commission départementale de coopération intercommunale), dont il est membre, le 05 décembre 2011 à la Préfecture. Le projet de l'Etat prévoit le regroupement de notre Communauté de Communes avec la Communauté de Communes du Canton de Charolles et une partie de la Communauté de Communes du Nord Charolais, le schéma départemental de coopération intercommunale ne sera pas arrêté pour le 31 décembre 2011, le calendrier est décalé au 31 décembre 2013. La CDCI du 05 décembre a acté l'intégration dans les EPCI toutes les communes isolées sauf Gourdon dont le cas sera examiné par un groupe de travail. Ces intégrations seront effectives au 1^{er} janvier 2013.

M.LECOQ et M.PIRET proposent de préparer un calendrier de rencontre avec les élus de la communauté de communes du canton de Charolles et du Nord Charolais, Monsieur MARTIN ne souhaitant pas participer à ces rencontres pour les analyses financières.

- Madame LONGUEVILLE informe le conseil que la résidence du Val de Joux souhaite créer un nouveau service pour les habitants de la communauté de communes du Val de Joux et des communes environnantes, le portage de repas à domicile au cours du 1^{er} trimestre 2012, les repas seront confectionnés à la Résidence du Val de Joux et les livraisons effectuées par l'A.A.P.A.I.

Le prix tiendra compte des critères de qualité et de proximité, et il sera compétitif par rapport aux prestations similaires. Le véhicule de livraison frigorifique, financé par des annonceurs privés et mis en place à l'initiative de la communauté de communes, sera opérationnel courant janvier.

La séance est levée à 22h

Extrait certifié conforme

Le Président, Jacques LECOQ